

Commune de **THENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 septembre 2018 à 19 H 30**

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le six septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 août, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROINSOLLE, Maire.

|   |    |   |
|---|----|---|
| <i>Conseillers Municipaux en exercice</i> | 14 | <i>Présents</i> : Daniel ROINSOLLE – Odile LAFONTAINE - Jean-Luc BABIN – Danièle PRUDHOMME-HALLERY - Delphine BARDOUX - Alain BRUN – Patrick DEROUIN - Jackie MOREAU - Manon DIARD – Pascale JOUSSELIN – David PILLAULT |
| <i>Présents</i>                           | 11 |   |
| <i>Votants</i>                            | 13 | <i>Absents excusés</i> : Denis SALVAUDON donne pouvoir à Manon DIARD<br>Robert LEJARRE donne pouvoir à Odile LAFONTAINE<br><i>Absents</i> : Yannis DEPOND   |
| <i>VOTE POUR</i>                          | 13 | <i>Secrétaire de séance</i> : Manon DIARD   |

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2018 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2018 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **1 – ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES IRRECOURRABLES**

Sur proposition de Madame la Trésorière de Montrichard par courriel explicatif du 19 juillet 2018,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Article 1** : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont la liste est jointe en annexe.

**Article 2** : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 498,56 euros.

**Article 3** : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au compte 654 au budget de l'exercice en cours de la commune.

Cette décision induit une décision modificative au budget principal 2018 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agit d'effectuer des virements de crédits pour permettre l'émission du mandat d'admission en non-valeur de titres irrécouvrables.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

| Article                       | Intitulé                           | BP 2018  | DM n°2  | Alloué 2018 |
|-------------------------------|------------------------------------|----------|---------|-------------|
| <b>SECTION FONCTIONNEMENT</b> |                                    |          |         |             |
| 6541                          | Pertes sur créances irrécouvrables | 0 €      | + 500 € | 500 €       |
| 6531                          | Indemnités                         | 29 500 € | -500 €  | 29 000 €    |
|                               |                                    |          |         |             |

## **2 – GRANDE MAISON : DEMANDE DE SUBVENTION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 acceptant le don de l'association de la grande maison

Vu l'exposé du Maire,

Vu les plans du projet de réhabilitation des bâtiments en salle de réception et gîte de 6 logements,

Vu le devis présenté par BELG relatif à la rénovation du bâtiment s'élevant à :

- 650 664,93 € HT au titre des travaux, et
- 45 546,55 € HT au titre de la maîtrise d'œuvre,

soit un montant de 696 211,48 € HT (835 453,78 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix POUR, 1 voix CONTRE,

- approuve l'opération de la Grande Maison en aménagement d'une salle de réception et gîte de 6 logements,
- Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de solliciter les partenaires publics et privés pour établir le plan de financement prévisionnel.

## **3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité des fêtes a pris en charge la prestation du disc-jockey du 13 juillet 2018. En conséquence, il y a lieu que la commune finance la dépense à hauteur de la dépense réelle, soit 350 €.

Monsieur le Président du Comité des fêtes ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- alloue 350 € au titre de subvention exceptionnell 2018 pour le comité des fêtes de Thenay
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2018, article 6574,
- donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision.

## **4 – RAPPORT SUR L'EAU 2017 DU SIAEP**

Vu le rapport sur l'eau 2017 présenté par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la vigne aux champs,

Vu l'adoption du rapport sur l'eau 2017 par le conseil syndical,

Considérant que le rapport présenté n'appelle aucune observation particulière,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport sur l'eau 2017 présenté par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la vigne aux champs.
- Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Président du Syndicat.

## **5 – ACQUISITION DE TERRAIN CHEMIN DE LA CHAUSSEE**

Dans le cadre d'un projet de création de réserve foncière pour un projet communal d'aménagement de loisirs et compte tenu des caractéristiques de la parcelle cadastrée AL154, sise chemin de la chaussée, d'une superficie de 1440 m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'acquérir.

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

**Vu** le prix de cession de 1500 € proposé par le propriétaire,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle pour un prix de 1500 € (mille cinq cent euros), frâs d'actes en sus,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2018,
- **Autorise** M. le maire à signer tout document pour mener à bien cette affaire.

## 6 – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le devis retenu pour les travaux de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal.

Vu la délibération du 16 novembre 20107 relative au dispositif T.E.P.C.V., et les opérations retenues dont la rénovation de l'éclairage public et le changement de chaudières dans les bâtiments communaux,

Vu le devis R2 d'un montant de 27 934,09 € HT (33 520,91 € TTC) pour l'éclairage public,

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de R2 à Noyers-sur-Cher (41140) 80 route de Blois pour un montant de 27 934,09 € HT (33 520,91 € TTC) poules travaux de rénovation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de rénovation de l'éclairage public.
- Retient l'offre de l'entreprise R2 pour un montant de 27 934,09 € HT (33 520,91 € TTC).
- Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice.
- Autorise le Maire à signer le devis et ordonner les travaux.

## 7 - TRAVAUX DE PEINTURE

Monsieur le Maire présente le devis retenu pour les travaux de peinture à réaliser sur la commune.

Devis SARL Roset : 9 604,75 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de Sarl ROSET Jean-Jacques à Mareuil-sur-Cher (41110) 3 allée de la clotière, pour un montant de 9 604,75 € HT soit 11 525,70 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de peinture extérieure sur les bâtiments communaux (cantine, église, bâtiments de l'étang du Roger, du stade, et du cimetière).
- Retient l'offre de l'entreprise Sarl ROSET Jean-Jacques à Mareuil-sur-Cher (41110) pour un montant de 9 604,75 € HT soit 11 525,70 € TTC.
- Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice.
- Autorise le Maire à signer le devis et ordonner les travaux.

## 8 - TRAVAUX DU STADE

Monsieur le Maire présente le devis retenu pour les travaux de réfection de la main courante du stade.

Devis SARL Bremond et Deveaux Bat : 2 980 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de Bremond et Deveaux Bat à Thenay (41400), 3 chemin de la touche, pour un montant de 2 980 € HT soit 3576 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de réfection de la main courante du stade.
- Retient l'offre de l'entreprise Bremond et Deveaux Bat pour un montant de 2 980 € HT soit 3 576 € TTC.
- Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice.
- Autorise le Maire à signer le devis et ordonner les travaux.

## 9 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les devis retenus pour les travaux d'extension de canalisations eaux usées chemin de la chaussée et chemin du haut Coudray afin de raccorder les nouvelles constructions au réseau d'assainissement

collectif.

Devis SARL Allouard : 2 835 € HT chemin de la chaussée.

Devis SARL Allouard : 7 363 € HT chemin du haut coudray.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les offres de Sarl Allouard à Chargé (37530) 190 chemin du roi, ZI la boitardière, pour un montant de 2 835 € HT soit 3 402 € TTC et 7 363 € HT soit 8 835,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de raccordement au réseau public d'assainissement collectif des parcelles sises chemin de la chaussée et chemin du haut coudray.
- Retient les offres de l'entreprise Sarl ALLOUARD pour un montant de 2 835 € HT soit 3 402 € TTC et 7 363 € HT soit 8 835,60 € TTC.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice.
- Autorise le Maire à signer le devis et ordonner les travaux.

Cette décision induit une décision modificative au budget 2018 de l'assainissement :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

| Article                       | Intitulé                               | BP 2018    | DM n°1    | Alloué 2018 |
|-------------------------------|--|------------|-----------|-------------|
| <b>SECTION EXPLOITATION</b>   |  |            |           |             |
| R/704                         | Travaux                                | 0 €        | +6 000 €  | 6 000 €     |
| D/023                         | Virement à la section d'investissement | 9 127.42 € | +6000 €   | 15 127.42 € |
| <b>SECTION INVESTISSEMENT</b> |  |            |           |             |
| R/021                         | Virement de la section d'exploitation  | 9 127.42 € | +6 000 €  | 15 127.42 € |
| D/2158                        | Autres                                 | 0 €        | +13 000 € | 13 000 €    |
| D/2156                        | Matériel spécifique d'exploitation     | 2 000 €    | 2 000 €   | 0 €         |
| D/2315                        | Installations, matériel et outillage   | 5 000.11 € | -5 000 €  | 0.11 €      |

## 10 - QUESTIONS DIVERSES

- D.I.A. : la commune n'a pas préempté les biens suivants :

|                     |                          |             |
|---------------------|--------------------------|-------------|
| BEITZ Laurent       | 11 rue Fran cis Gauthier | AW 136, 137 |
| CAUGANT/DE OLIVEIRO | 11 chemin de la rouerie  | ZM 139      |

- Indemnités de M. Robert LEJARRE, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la volonté de Monsieur Robert LEJARRE de renoncer au versement de ses indemnités au titre de sa délégation en raison de problèmes de santé ne lui permettant pas d'assurer pleinement les missions confiées.

La décision prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## 11 - INFORMATIONS :

- Réunion Grande Maison :  
Les élus conviennent de se retrouver le samedi 20 octobre 2018 à 12h30 à la Grande Maison pour la visite des lieux qui sera suivie d'un déjeuner sur place.
- Rénovation de la porte de l'église :  
La couleur bordeaux (RAL 3004S) est retenue. Monsieur le curé sera avisé de la date des travaux.
- Passage piéton :  
Mme Delphine BARDOUX fait remarquer la traversée quotidienne de piétons RD30 en centre bourg face à la rue du pont rateau et suggère la création d'un passage protégé.
- Déserts médicaux :  
Madame Pascale JOUSSELIN rend compte des conditions d'accueil négociées entre la CCV2C et des étudiants en médecine francophones et intéressés par une installation sur le Controis à l'issue de leurs études en Roumanie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Daniel ROINSOLLE